

**VILLE DE SAINT-QUENTIN**

SF/SN

**Objet : CONSEIL MUNICIPAL Lundi 13 décembre 2021 –  
Compte-rendu**

**TRANSMIS POUR AFFICHAGE**

**SAINT-QUENTIN, le 14 DEC. 2021**  
La Directrice des Assemblées et des Affaires Immobilières,



Reçu la pièce ci-dessus énoncée

**14 DEC. 2021**

**Date de l'affichage :**

**L'Accueil,**

**14 DEC. 2021**





## VILLE DE SAINT-QUENTIN

\*

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

\*\*\*

#### Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Philippe ADOUX.

#### Sont excusés représentés :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

#### Absent(e) :

Mme Colette BLEROT, M. Louis SAPHORES, M. Luc TEMPLIER.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

\*\*\*

**1 - CONSEIL MUNICIPAL - Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.**

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Najla BEHRI comme Secrétaire et Mme Fanny DEBOUDT, Directeur Général Adjoint, comme Secrétaire Auxiliaire.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**2 - CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 15 novembre 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

Arrivée de M. Louis SAPHORES et de M. Luc TEMPLIER

**3 - PERSONNEL - Présentation du Rapport Social Unique.**

Le Conseil décide par 42 voix pour et 2 abstentions, d'acter la présentation du RSU tel qu'annexé au rapport.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT

Rapporteur : Mme le Maire

-----

Arrivée de Mme Colette BLÉRIOT

**4 - FINANCES - Budget primitif pour l'exercice 2022 - Approbation - Fiscalité - Vote des taux.**

Le Conseil décide par 38 voix pour et 4 voix contre et 3 abstentions :

1°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2022, et conformément aux dispositions de l'article L. 2312.2 du code général des collectivités territoriales, de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature ;

2°) a) de décider que les emprunts peuvent être automatiquement réalisés, conformément au programme globalisé d'emprunts 2022, et dans la limite des prévisions du budget du présent exercice, ceci en application des dispositions de la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 ;

b) d'accorder, au titre de 2022, les cotisations détaillées sur les états annexés à la présente délibération et d'autoriser Mme le Maire à en effectuer sans autre formalité le versement aux bénéficiaires ;

c) de retenir les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 22,61 % taux gelé par la loi jusqu'en 2022
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 65,40 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,26 %

Ont voté contre : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s : Philippe ADOUX, Sébastien ANETTE, Luc TEMPLIER

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**5 - FINANCES - Autorisations de programme, crédits de paiement - Adoption dans le cadre du Budget primitif 2022.**

Le Conseil décide, par 38 voix pour et 7 voix contre, de voter la clôture des autorisations de programme existantes au 31 décembre 2021 et la création des nouvelles autorisations de programme avec les crédits de paiement récapitulées en annexe du rapport.

Ont voté contre : Philippe ADOUX, Sébastien ANETTE, Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Luc TEMPLIER, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**6 - FINANCES - Attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2022.**

Le Conseil décide, par 24 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, d'allouer des subventions à divers organismes et associations ainsi qu'aux sociétés qu'elles ont créées en vertu de l'article L 122-1 du Code du sport, telles que figurant en annexe du rapport ainsi qu'aux annexes du budget primitif de l'exercice 2022 auquel les crédits correspondants sont inscrits.

Béatrice BERTEAUX, Jean-Michel BERTONNET, Xavier BERTRAND, Colette BLEROT, Philippe CAMELLE, Bernard DELAIRE, Sandrine DIDIER, Alexis GRANDIN, Lionel JOSSE, Lise LARGILLIERE, Antoine MACAIGNE, Marie-Laurence MAITRE, Agnès POTE, Aïssata SOW ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : Julien CALON, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s : Philippe ADOUX, Sébastien ANETTE, Anne-Sophie DUJANCOURT, Luc TEMPLIER

Rapporteur : Mme le Maire

-----

## **7 - FINANCES - Attribution de subventions "SAINT-QUENTIN COMMERCE".**

Le Conseil décide, par 43 voix pour et 2 voix contre :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « SAINT- QUENTIN COMMERCE » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont voté contre : Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

## **8 - FINANCES - Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) - Prolongation de la convention partenariale.**

Le Conseil décide, par 41 voix pour et 4 abstentions :

1°) d'approuver la prolongation de la convention partenariale et les modifications précisées au rapport ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention partenariale ainsi que tous documents ou pièces afférents à son exécution.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**9 - FINANCES - Projet Interreg 2 MERS SCIFI - Avenant à la convention avec la ville de Malines.**

Le Conseil décide, par 43 voix pour et 2 abstentions, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre de ce financement et à accomplir toutes formalités en résultant.

Se sont abstenu(e)s : Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**10 - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de SAINT-QUENTIN et la société EIFFAGE CONSTRUCTION AISNE NORD relatif aux incidences du COVID-19 sur les travaux de restructuration de l'immeuble "Le Casino".**

Le Conseil décide, par 38 voix pour et 7 abstentions :

1°) d'approuver le projet de protocole transactionnel ci-joint conclu entre la Ville de Saint-Quentin et la société EIFFAGE CONSTRUCTION AISNE NORD étant entendu que les crédits sont inscrits au budget principal ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce protocole et tout document y afférent ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Se sont abstenu(e)s : Philippe ADOUX, Sébastien ANETTE, Julien CALON, Anne-Sophie DUJANCOURT, Aurélien JAN, Luc TEMPLIER, Olivier TOURNAY

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**11 - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole relatif à la prise en charge, par la Ville de Saint-Quentin, à titre gracieux, des engins motorisés saisis dans le cadre des rodéos motorisés.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de ce protocole et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**12 - AMENAGEMENT ET URBANISME - Acquisition d'une emprise foncière située rue de la Grange et incorporation dans le domaine public.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, de l'emprise foncière située rue de la Grange, au niveau du n° 10, à prendre sur la parcelle cadastrée AI 96, à la société SAM IMMO ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait aux conditions exposées dans le rapport ;

2°) de préciser que l'acte de vente sera rédigé en la forme notariée ;

3°) d'incorporer cette emprise dans le domaine public à la suite de son acquisition ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, étant entendu que les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**13 - PATRIMOINE - Intégration de la Ville de Saint-Quentin au projet Campus des métiers et des qualifications métiers d'art et patrimoine.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'adhérer au Campus des métiers et des qualifications métiers d'art et patrimoine pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

2°) d'autoriser Mme Marie-Laurence MAÎTRE à signer la convention correspondante ci-jointe et à accomplir toutes formalités en résultant ;

3°) de désigner Mme Marie-Laurence MAÎTRE afin de représenter la collectivité au sein du comité de pilotage du campus, avec voix délibérative.

Xavier BERTRAND, Frédérique MACAREZ, Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**14 - PATRIMOINE - Printemps de l'Art déco 2022.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention de partenariat de l'évènement du « Printemps de l'Art déco » 2022 ;

2°) d'approuver la convention relative à l'exposition itinérante à venir dans le cadre de l'évènement ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer les deux conventions susvisées et à accomplir toutes formalités en résultant.

Xavier BERTRAND, Frédérique MACAREZ, Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**15 - PATRIMOINE - Convention de dépôt d'une œuvre du Musée des Beaux Arts Antoine Lécuyer.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la convention de dépôt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer entre la Ville de Saint-Quentin et la Sous-Préfecture de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**16 - PATRIMOINE - Convention de partenariat pour la vente de billets par l'Office du Tourisme et des Congrès pour le compte de la ville de Saint-Quentin.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin et l'Office du Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à reconduire ce partenariat relatif aux modalités de gestion de la billetterie de la direction du Patrimoine, dans la limite de 3 ans.

Alexis GRANDIN ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**17 - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat avec l'association locale MultiCité pour le réemploi du matériel informatique.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Multicité et à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**18 - PERSONNEL - Présentation du Plan de développement des compétences.**

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du plan de développement des compétences tel qu'annexé au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**19 - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n°7 à la convention de mise en place de services communs.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au rapport,

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-adjoint chargé des finances et de l'administration générale, à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**20 - PERSONNEL - Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, confié au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**21 - PERSONNEL - Missions d'assistance et conseil à maîtrise d'œuvre - Rémunération des intervenants.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la création d'un emploi de vacataire spécialiste en ingénierie technique dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**22 - PERSONNEL - Modification de la délibération du 19 février 2018 portant rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs pour le recensement de la population.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver la possibilité de recruter du personnel extra-municipal pour les opérations de recensement de la population dans les conditions fixées au rapport,

2°) d'approuver la revalorisation des modalités de rémunération des différents agents intervenant dans le cadre du recensement de la population dans les conditions fixées au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**23 - PERSONNEL - Besoins occasionnels et saisonniers.**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de créer dans les conditions reprises au rapport, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

**24 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions prévues au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

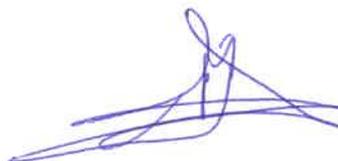
**25 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu au conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.**

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

Rapporteur : Mme le Maire

-----

Le Maire de la Ville de Saint-Quentin certifie que le présent compte-rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 14 décembre 2021



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin